



Syndicat National des Douanes

Notes CTR du 09 juillet 2019

Lectures des déclarations liminaires par toutes les OS.
Toutes les OS s'inquiètent du transfert des missions fiscales.

1/ Préoccupations fortes sur la mission sûreté de la part des OS

Les textes qui régissent les utilisations du tunnel reliant l'Angleterre et la France stipulent que les entités sont, dans l'ordre la Douane, les OPJ et Apj, les sociétés de sécurité dûment accréditées sous la responsabilité d'un service de l'État.

Les opérateurs (eurotunnel...) ont demandé la mission sûreté. La grève des douaniers a accentué la demande des opérateurs.

Pour l'instant la douane en la mission, et la réalise parfaitement. Aucun attentat. Responsabilité extrême gigantesque s'il devait y avoir un problème terroriste dans ce tunnel. Le risque est fort et s'accroît.

La gare du Nord et l'ouvrage du tunnel, avec le Brexit vont composer une frontière bien réelle, et ce seront les douaniers qui auront la surveillance de celle-ci assure le Président de séance (DG).

Pourtant, sur la sûreté, in fine c'est le ministre qui tranchera, la parité syndicale demande que l'Administration prenne une décision précise quant à la pérennité de cette mission à la Douane.

2/ Approbation du PV.

L'approbation de ce PV de 2017 montre que la rapidité de réalisation, validation et transmission doivent être revues. Votes : CGT et UNSA ne prennent pas part au vote. Contre CFDT. USD FO et Solidaires pour.

3/ Vote électronique evote.

5 bureaux de votes. Antilles Guyane/DNGCD/Service enquête Ministère des finances/ Bretagne/ Pays de Loire

Le 4 nov ouverture evote. .18 oct affichage des listes des électeurs. 14 et 15 nov scellement des urnes. 18 nov ouverture des votes.

CFDT et CGT ne votent pas.

4/ Déconcentrations de services : FID1 et Comint 2.

Les services RTC et matériels de guerre seront déconcentrés sur la DI IDF Mais une partie des RTC devraient être déconcentrés hors IDF.

Les franchises diplomatiques intégreront désormais la DR de Paris.

La participation de la douane à la maison « France service ». **C'est une démarche d'accompagnement économique dans les régions.** La demande faite à la douane serait plutôt dans le sens de l'accompagnement d'entreprise, plus que du particulier comme la DGFIP effectuée. La DGFIP est le principal utilisateur.

Selon le DG, il manque des maisons « France service » pour les entreprises.

5/ Réorganisation de la Douane.

La réforme du recouvrement fait partie la feuille de route signée par le 1^{er} Ministre. Aller sur une agence unique de recouvrement fiscal et social. Transfert de 3 taxes : contributions boissons non alcooliques, TGAP, TVA sur produit pétrolier. Dans le PLF programmer un recouvrement unifié dans la sphère fiscale. L'assiette et le contrôle (physique et documentaire) pourraient être partagés avec la DGFIP. On attend l'arbitrage et les propositions du Ministre. Dès ce PLF, le directeur Général souhaite une programmation fin sept pour élaborer un calendrier pour l'ensemble des fiscalités placées sous notre responsabilité. **En CTM hier, il a été évoqué des groupes de travail en sept 2019 bi directionnels (DGFIP-DGDDI) afin de présenter la situation.** À l'issue une feuille de route sera faite et une étude d'impact sera faite.

Identification du cœur et spécificité douanière. La particularité de la douane, ce sont les marchandises et les « impôts sur les marchandises ». Les droits de douane doivent rester dans la douane.

-Le DAFN (droit annuel de francisation des navires) devrait être réformé comme l'a signifié le Ministre. Le Ministère des transports en est le responsable. Une fois sa réforme faite, le DAFN ne répondra pas au cahier des charges douanières. Le droit annuel ne s'applique pas aux marchandises transportées. Le DG considère que cette fiscalité pourra être recouvrer par la DGFIP et les contrôles effectués par les affaires maritimes. Il y a là peu de volonté affichée pour défendre le maintien de cette taxe au sein de notre administration alors même que la francisation est reprise dans le code des douanes.

La vente est organisée, voilà comment nous sommes défendus par notre directeur général.

-Le service aux entreprises : la TVA à l'importation déjà partagée avec la DGFIP. La TVA à l'importation est le corollaire des marchandises à la base. De l'autre côté, la tva est régie par les entreprises. Ce gouvernement choisit de faire primer la vision du service apportée aux entreprises. De ce fait, les Administrations doivent s'adapter à cette vision. Là encore la résistance de notre administration est nulle.

-Au sein de Bercy, on doit raisonner dans des logiques plus collectives avec la DGFIP. On a des termes, des façons de travailler... différentes avec la DGFIP. Mais nous devons rester disponible et à l'écoute des entreprises. Donc nous devons nous adapter et faire en sorte que les entreprises aient une seule référence administrative. **Nous devons partager nos outils, nos réflexions sur la LCF avec la DGFIP.**

Mise en place de la télédéclaration pour les CI : Doit-on jeter cet outil réalisé par la douane et tout changer pour transférer ? Ou doit-on travailler avec la DGFIP en partageant cet outil ? La DGFIP pourrait recouvrer et analyser les documents et la douane pourrait contrôler.

Pour la loi Essoc avec la DGFIP, comment allons-nous faire ? La DGFIP ne l'a pas encore mise en place. Les droits de douanes ne sont pas régis par la loi Essoc. Il n'y a pas d'outil mis en commun avec la DGFIP pour les contrôles. Ceci va être développé. C'est une commande politique.

Les OS relèvent : Comme la programmation de la fin du DAFN est programmée pour la Douane puisque ceci dépend des transports, la TSVR va-t-elle suivre la même route ?

Nota bene : Depuis le transfert de la taxe sur les boissons non alcooliques, la partie devant être reversée par la DGFIP aux communes n'est quasi pas exécutée. Ainsi, c'est l'État qui doit effectuer une avance aux communes. Ce qui prouve que le traitement de cette taxe a été dégradée à cause de son transfert.

La réponse du DG s'inscrit dans le plan pluriannuel de transformation de l'Administration ordonné par le Ministre.

A n'y rien comprendre car les actes forts du PSD étaient : Les RI, SNDFR., Pôle de produits pétroliers. Ces réflexions stratégiques auraient dû aller jusqu'au bout, et non à court terme.

Les OS estiment qu'à l'écoute des projets évoqués, la DGDDI deviendrait une direction centrale au sein d'une grande Administration ministérielle. C'est une méthode qui pourrait produire des résultats vertigineux concernant l'accompagnement des personnels...

L'USD FO dénonce : « Nous ne trouvons pas la relation entre l'intérêt des entreprises et le DAFN. Puisque vous nous expliquez que nous faisons toutes ces transformations dans l'optique du bien-être des entreprises. Il nous semble que le DAFN lui concerne lui les plaisanciers et de plus il est fortement lié à la francisation des navires. Sur la problématique du partage des moyens, à l'issue du process on aura une Administration dépensière car on va perdre beaucoup de recouvrement. Notre Administration va donc subir le même parcours que certaines administrations en souffrance : Insee, DGCCRF... car elles sont dépensières et ne collectent pas d'impôts ni de taxe ».

Mais, soyons heureux, nous gardons les droits de douane (2 milliards sur 80...)...